

Rapport de la Commission ad hoc sur le Préavis municipal n° 2026/09

Demande de crédit de CHF 260'000.- TTC pour le déploiement de compteurs d'eau intelligents et la suppression du système forfaitaire

1. Contexte

Le préavis municipal n° 2026/09 présenté au Conseil communal du 19 mai 2026 concerne le déploiement de compteurs d'eau intelligents sur le territoire communal ainsi que la suppression progressive du système forfaitaire pour les résidences secondaires.

Le projet prévoit l'installation de 172 nouveaux compteurs dans des résidences secondaires actuellement sans compteur ainsi que le remplacement de 174 compteurs vétustes, soit un total de 346 compteurs pour un coût global de CHF 260'000.- TTC.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la modification du règlement communal de l'eau adoptée par le Conseil communal, de la suppression du minimum de facturation de 50 m³ ainsi que de l'obligation d'équiper les bâtiments d'un compteur lorsque cela est techniquement possible. Il répond également aux recommandations émises dans le cadre du suivi OFCO concernant la traçabilité des consommations d'eau et la réduction des écarts entre l'eau produite et l'eau facturée.

La Municipalité, représentée par Monsieur Alain Bally, a présenté le dossier technique et répondu aux différentes questions de la commission lors de la séance du 5 mai 2026.

La commission composée d'Ulrich Weyermann et David Loup remercie Monsieur Alain Bally pour sa disponibilité ainsi que pour les nombreux compléments transmis avant, pendant et après la séance de travail.

2. Présentation du projet

Le projet vise les résidences secondaires principalement situées aux Gros Buissons ainsi que différents secteurs de la commune encore soumis au système forfaitaire.

Le système proposé repose sur des compteurs lisibles à distance déjà utilisés dans le village de Mur dans le cadre d'un projet pilote réalisé en 2025.

Selon les informations transmises par la Municipalité, ce système permet :

- un relevé simplifié et plus rapide des consommations ;
- une réduction des erreurs de saisie manuelle ;
- une meilleure identification des consommations anormales ;
- une simplification du traitement administratif ;
- ainsi qu'un suivi plus précis des volumes consommés.

Le projet permet également de répondre aux difficultés de relevé rencontrées dans certaines résidences secondaires inoccupées durant une partie de l'année ou difficilement accessibles.

3. Analyse de la commission

Analyse financière

Une des inquiétudes de la commission concernait les conséquences financières liées à l'abandon du système forfaitaire pour les résidences secondaires.

Suite aux demandes de la commission, la Municipalité a transmis des statistiques basées sur 175 résidences secondaires déjà équipées de compteurs. Il ressort notamment qu'environ un tiers des résidences secondaires consomment moins de 50 m³ par année et que la consommation moyenne observée est d'environ 81 m³/an.

Selon les éléments transmis, la perte estimée liée à l'abandon des forfaits s'équilibrerait avec la généralisation progressive des compteurs dans les résidences secondaires.

Cette analyse financière mérite toutefois d'être nuancée. Les calculs transmis semblent avoir été réalisés sur la base des forfaits actuellement appliqués et ne tiennent potentiellement pas compte de l'évolution future du prix de l'eau ou d'une adaptation future des forfaits qui aurait pu intervenir indépendamment du changement de système.

La commission relève également que le projet ne vise pas principalement un retour sur investissement financier direct, mais répond avant tout à une logique d'équité entre consommateurs, de cohérence réglementaire et d'amélioration du suivi des consommations.

Les compléments financiers transmis ne permettent toutefois pas d'obtenir une vision globale des impacts financiers à moyen et long terme.

Aspects techniques

La Municipalité a indiqué que le seuil des marchés publics applicable à ce type de travaux est de CHF 250'000.– et que le montant directement lié à la fourniture et à la pose des compteurs resterait inférieur à ce seuil, les divers et imprévus étant principalement liés à d'éventuels travaux de génie civil nécessaires pour rendre certains compteurs accessibles depuis l'extérieur et garantir leur protection hors gel.

Concernant les aspects techniques, la commission a souhaité approfondir la question de la durée de vie des compteurs proposés.

Après analyse des éléments transmis et des informations complémentaires recueillies, aucun élément concret ne permet aujourd'hui de garantir avec certitude la durée de vie annoncée d'environ 15 ans pour l'ensemble du système.

Les batteries intégrées semblent notamment constituer un élément sensible du dispositif. Selon les informations obtenues, lorsque ces batteries arrivent en fin de vie, le système de transmission des données ne fonctionne plus et une intervention devient alors nécessaire afin de remplacer la batterie ou le compteur concerné.

Il semblerait également que lorsque la batterie est totalement défectueuse, le compteur cesse également d'enregistrer les consommations. L'absence de transmission des relevés permettrait alors d'identifier les appareils concernés et d'intervenir.

De plus, Après analyse complémentaire des modèles de compteurs prévus dans le devis, il apparaît également que les batteries intégrées ne sont pas remplaçables indépendamment du compteur. Ainsi, lorsque les batteries arrivent en fin de vie, le remplacement complet du compteur devient nécessaire.

La commission estime dès lors qu'il pourrait être pertinent d'évaluer, dans le cadre de la suite du projet ou des futurs renouvellements, la possibilité de recourir à des modèles permettant uniquement le remplacement des batteries, sous réserve de leur compatibilité avec le système de télérelevé actuellement envisagé et des conditions financières qui pourraient être négociées

La commission relève dès lors que ce fonctionnement pourrait engendrer certaines pertes de relevés ou situations de sous-comptage jusqu'à l'intervention technique nécessaire.

Les compteurs mécaniques actuellement en service, bien qu'anciens et moins performants sur certains aspects, continuent toutefois souvent à fonctionner durant plusieurs décennies sans intervention majeure.

Vision globale du projet

Le principal questionnement soulevé par la commission concerne l'absence de vision globale concernant le renouvellement futur du parc communal de compteurs.

Après réalisation du projet présenté, plus de 1'300 compteurs resteront encore à remplacer sur le territoire communal, sans qu'un calendrier global, une stratégie financière détaillée ou une projection à moyen et long terme n'aient été présentés à ce stade.

La commission estime qu'une réflexion plus approfondie aurait pu être menée concernant :

- le rythme de renouvellement futur des compteurs ;
- les coûts futurs de maintenance et de remplacement ;
- les impacts potentiels sur le prix de l'eau ;
- ainsi que les différentes stratégies possibles de déploiement.

Une approche progressive, ciblant prioritairement les bâtiments sans compteur ou les installations difficiles à relever, aurait notamment pu être étudiée avant d'envisager un renouvellement plus large du parc existant.

La commission comprend les objectifs poursuivis par la Municipalité ainsi que la volonté d'être cohérent avec le règlement communal adopté. Elle estime toutefois que le caractère prioritaire du projet peut aujourd'hui être questionné au regard des autres investissements communaux à venir.

4. Conclusion et recommandation

Au terme de ses travaux, la commission reconnaît que le projet répond à une logique réglementaire, d'équité de facturation et de modernisation du suivi des consommations d'eau.

Elle relève également les avantages administratifs et techniques liés au système proposé, notamment pour les résidences secondaires difficilement accessibles.

La commission estime toutefois que le dossier manque aujourd'hui d'une vision globale permettant d'apprécier précisément :

- les coûts futurs de renouvellement ;
- les impacts financiers à long terme ;
- la stratégie communale concernant le remplacement progressif des compteurs ;
- le caractère prioritaire du projet par rapport aux autres projets communaux ;
- les besoins de renouvellement ;
- ainsi que l'évolution future du prix de l'eau à moyen terme.

La commission recommande ainsi que la Municipalité revienne à moyen terme avec :

- une planification globale du renouvellement des compteurs ;
- une projection financière à moyen terme ;
- ainsi qu'une stratégie claire concernant les coûts futurs de maintenance et de remplacement.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc recommande d'accepter le préavis municipal n° 2026/09 et ainsi

1. D'autoriser la Municipalité à déployer l'installation de compteurs d'eau intelligents;
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 260'000.- TTC;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante de la bourse communale;
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

Salavaux, le 10.05.2026

Au nom de la commission :

Ulrich Weyermann

David Loup